

Affichage : 09/12/2021

**Procès-Verbal Officiel de l'Assemblée Générale
des clubs du District Côte d'Opale de Football
le Samedi 13 Novembre 2021 à Outreau**

Le District Côte d'Opale a tenu son Assemblée Générale le Samedi 13 Novembre 2021 dans la salle du Phenix d'Outreau.

Clubs présents : ALINCTHUN SL, ALQUINES US, AMBLETEUSE US, ARQUES ES, ATTIN US, AUCHY LES HESDIN AS, AUDRUICQ AS, BEAURAINVILLE ES, BERCK AS, BEZINGHEM AS, BLANGY S/TERNOISE JS, BLARINGHEM US, BLENDÉCQUES PATRIOTE, BLERLOT PLAGE US, BOISJEAN AS, BOMY US, BONNINGUES ARDRES JS, BOULOGNE ESL, BOULOGNE USCO, BOURTHES US, BREMES LES ARDRES RC, BRIMEUX US, CALAIS ENTENTE FOOT, CALAIS HAUTS DE FRANCE, CAMIERS AL, CAMPAGNE LES GUINES FC, COLEMBERT US, CONDETTE JS, COQUELLES SC, COULOGNE ES, CREMAREST AS, CUCQ AS, DANNES US, DESVRES JS, ELINGHEN FERQUES US, EPERLECQUES CA, EQUIHEN PLAGE US, ESQUERDES AS, ETAPLES AS, FORT VERT FJEP, FRUGES AS, GUINES CORNAILLE FUTSAL, GUINES ES, GUINES MARAIS US, HELFAUT ES, HESDIN L'ABBE US, HESDIN MARCONNE OL, HUBY ST LEU U, ISQUES FC, LE PORTEL AS, LE PORTEL GENERATION FOOT, LE PORTEL STADE, LE PORTEL US, LE TOUQUET AC, LICQUES ES, LONGFOSSE FLC, LONGUENESSE JS, LONGUENESSE MALA FOOT, LUMBRES OL, LYS AA FC, MARCK AS, MARQUISE US, MERLIMONT FC, MONTREUIL SUR MER US, MORINIE JS, NEUFCHATEL ECLAIR, NIELLES LES BLEQUIN US, NORDAUSQUES FC, NORTKERQUE AS, OSTROHOVE RC, OUTREAU AS, OUTREAU FUTSAL JS, OUTREAU US, OYE PLAGE ES, PAYS SAINT OMER US, PONT DE BRIQUES A, RACQUINGHEM JS, RANG DU FLIERS AS, RECQUES SUR HEM FC, RENESCURE JS, RINXENT USO, ROQUETOIRE ES, SAINT INGLEVERT AEP, SAINT MARTIN BOULOGNE O, SAINT MARTIN LEZ TATINGHEM AS, SAINT OMER ESSOR, SAINT QUENTIN BLESSY US, SAINT TRICAT AS, SAMER RC, SANGATTE FC, SENINGHEM ASC, SURQUES ESCOEUILLES AS, THEROUANNE US, TOURNEHEM AS, TUBERSENT AC, VALLEE DU BRAS DE BROSNE US, VAUDRINGHEM US, VERCHOCQ ERGNY HERLY US, VERTE VALLEE AC, VERTON FC, VIEIL HESDIN US, VIEIL MOUTIER LA CALIQUE ASL, WAILLY BEAUCAMP FC, WARDRECQUES FC, WATTEN CS, WAVRANS S/AA FC, WIERRE EFFROY US, WIMEREUX AS, WIMILLE CO, WISSANT FC, WIZERNES FC.

Clubs absents : ANDRES AS, ARDRES RC, ARQUES FUTSAL, BALINGHEM AS, BELLEBRUNE FC, BERCK QUARTIER GENTY AS, BOISDINGHEM ZUDAUSQUES ES, BONNINGUES LES CALAIS FC, BOULOGNE CONTI FC, BOULOGNE FUTSAL CO, CALAIS AS, CALAIS BALZAC A, CALAIS BEAU MARAIS F, CALAIS CATENA, CALAIS GRAND PASCAL FC, CALAIS JEUNES BEAU MARAIS FUTSAL, CALAIS OPALE BUS, CALAIS PETIT COURGAIN AS, CALAIS SO, CAMPAGNE LES HESDIN AS, CONCHIL LE TEMPLE AS, COULOMBY US, COYECQUES US, CREQUY FRESSIN US, ECQUES HEURINGHEM FC, ENQUIN LES MINES ES, ETAPLES HAUTE VILLE, FIENNES RC, FILLIEVRES AS, FRENCQ US, FRETHUN FC, FRETHUN FUTSAL CLUB, GOUY ST ANDRE RC, GRIGNY AS, GUEMPS FJEP, HALLINES AS, HARDINGHEM US, HERBELLES PIHEM INGHEN ES, HUCQUELIERS SSFR, LA CAPELLE LES BOULOGNE FC, LANDRETHUN LE NORD US, LANDRETHUN LES ARDRES FC, LE PARCQ JS, LE PORTEL AP, LES ATTAQUES FC, LONGUENESSE FUTSAL, LOTTINGHEM RC, MAMETZ ES, MARESQUEL AS, NIEURLET SL, OFFEKERQUE FC, OYE PLAGE FUTSAL ANSERIEN, POLINCOVE US, PREURES ZOTEUX FR, RETY US, RINXENT FUTSAL, RUMINGHEM ADF, RUMINGHEM FUTSAL, SAINT JOSSE FC, SAINT LEONARD ES, SAINT OMER FUTSAL, SAINTE MARIE KERQUE US, SENLECQUES FC, SETQUES FC, STEENBECQUE MORBECQUE, THIEMBRONNE FC, VIEILLE EGLISE CA, WAIL US, WARDRECQUES FUTSAL, WICQUINGHEM AS, WIMEREUX FUTSAL, WIMILLE GAZEMETZ.

Ces clubs « absents » se verront imputés sur le compte club l'amende prévue au barème financier pour « absence aux assemblées générales ».

Clubs présents mais sans justificatif de licence ou de pouvoir du président du club : BOULOGNE MUNICIPAL US, CALAIS UNION FUTSAL, QUIESTEDE US. N'ont pas l'amende pour absence mais ne peuvent prendre part aux opérations de vote.

Une fois les opérations de pointage terminées, vers 9H45 Mr Poret peut prendre la parole :

« Monsieur le Maire, Mesdames les Présidentes, Messieurs les Présidents, Mesdames, Messieurs, chers amis. Je déclare ouverte l'Assemblée Générale des clubs du District Côte d'Opale.

Je vous remercie d'être venus aussi nombreux pour participer aux travaux de l'Assemblée Générale d'automne du District Côte d'Opale, votre présence témoigne de l'intérêt que vous portez à la vie du District. Permettez-moi de vous présenter les invités à la table que j'ai le plaisir d'accueillir :

-M. Sébastien Chochois, Maire d'Outreau qui nous accueille aujourd'hui.

-Mme Sylvie Delétoille, Présidente du club local l'ASOF.

-M. Jonathan Leclercq, représentant le cabinet Véronique Roussé, notre commissaire aux comptes.

-Mme Evelyne Bauduin, Présidente du District Artois et du Comité Départemental 62.

-M. Gilles Cousin, membre du Conseil de la Ligue des Hauts de France.

-M. Régis Patte, représentant le District de la Somme.

-M. Luc Laforge, représentant les Districts des Flandres et de l'Aisne.

-M. Jean-Michel Hénon, notre Président Délégué.

-M. Patrick Quéniart, notre Trésorier.

-M. Dominique Hary, notre Secrétaire Général.

Mais aussi nos Présidents honoraires du District présents dans la salle :

-M. Fernand Duchaussoy.

-M. Georges Flouret.

Et mes amis du Comité Directeur.

Je tiens à excuser les absences de :

-M. Bruno Pieckowiak, Président du Comité Départemental Olympique et Sportif.

-Mme Pauline Blondeau, Présidente du District des Flandres.

-M. Cédric Béttremieux, Président de notre Ligue des Hauts de France.

-M. Claude Coquéma, Président du District de l'Oise.

-M. Pascal Tranquille, Président du District de la Somme.

-M. Stéphan Islic, Président du District Escaut.

-M. Pascal Poidevin, Président du District de l'Aisne.

Retenus par ailleurs pour une réunion des collègues des Présidents de Ligues et de Districts à Paris.

Je vous propose de débiter notre Assemblée en rendant hommage à l'ensemble des amis du football qui nous ont quittés depuis notre dernière Assemblée Générale. Nous avons été particulièrement touchés, cette saison, par la disparition de plusieurs dirigeants, éducateurs, arbitres et joueurs.

Je vous invite à observer un moment de recueillement en leur mémoire.

L'assistance observe un moment de recueillement.

J'adresse mes remerciements à nos différents partenaires institutionnels, sportifs et privés : à la FFF et la Direction Départementale de la Cohésion Sociale pour l'aide octroyée dans le cadre de l'ANS vers le District et vers les clubs.

Au Conseil Départemental, pour la subvention de fonctionnement qu'il attribue au District.

A la Ligue des Hauts de France pour le versement des aides prévues dans le protocole financier de la Ligue vers ses Districts.

Et à l'ensemble de nos partenaires privés, notamment le Crédit Agricole de Nord de France, et nos sponsors que vous retrouverez dans la brochure.

J'adresse toute ma reconnaissance et mes remerciements aux personnes qui m'apportent leur expérience et leur soutien :

-les membres du Comité Directeur

-les membres des Commissions pour le travail qu'ils accomplissent au quotidien.

-aux salariés du District : Corinne, Emilie, Jennifer, Laurie, Patricia, Damien, Benjamin, Gérard.

Et puis, à vous tous, Présidentes, Présidents et représentants des clubs, aux bénévoles que vous êtes qui donnez de votre temps et de votre énergie par passion.

Votre présence ce matin marque l'intérêt que vous portez au District.

Après une longue période sans compétition, la saison a repris et nous avons enfin repris le chemin des terrains avec le « Pass Sanitaire » et les nombreuses contraintes qui en découlent, mais ce sont des mesures gouvernementales que nous sommes obligés de respecter pour revenir à une situation normale, mais celles-ci nous permettent de jouer. Le virus est toujours présent, restons vigilants.

Je reste confiant sur l'avenir de cette saison.

Nos effectifs au 12 novembre sont les suivants 23240 contre 23942 à la même date la saison dernière, soit une baisse de 0.3%.

Nous constatons une stabilité en Foot d'Animation mais de nombreuses licences ne sont pas encore validées. Une légère baisse chez les jeunes et les seniors.

Une stabilité en Seniors Féminines.

Par contre la crainte que j'avais pour nos dirigeants et arbitres, s'avère réelle.

Les faire revenir dans les clubs est un travail considérable et j'en suis conscient, mais rapprochez-vous d'eux car nous en avons besoin.

Nous rappelons que les modules de formation « dirigeant » d'un montant 40 euros totalement pris en charge pour les licenciés, vingt-cinq euros en bons de formation et les quinze euros de frais administratifs pris en charge par les fonds solidaires de la Ligue.

Pour nos arbitres, nous en manquons cruellement et nous n'arrivons pas à couvrir tous les matches, Aymeric vous en parlera lors de son intervention.

N'hésitez pas à envoyer vos bénévoles passionnés par l'arbitrage en formation.

Toutes les formations et les dates sont consultables sur le site du District : que ce soient les formations de dirigeants, éducateurs et arbitres.

Nous avons débuté la saison par le « Retour au Foot », action initiée par la FFF, la Ligue et les Districts.

Trente clubs du District Côte d'Opale y ont participé, ils ont reçu une dotation de la Ligue pour cette action réalisée à Montreuil le 11 septembre 2021, mais bien d'autres clubs ont organisé des plateaux sans se faire connaître malheureusement.

Les « Rentées du Foot » ont connu le même succès et permis de relancer tous les clubs avec une participation de plus de 3800 joueurs et joueuses.

Un grand merci aux clubs qui ont prêté leurs installations pour ces rentrées du foot.

Concernant les Detections/Sélections :

Je tiens à vous féliciter pour le travail de formation et d'encadrement que vous accomplissez dans vos clubs, en témoigne les nombreux jeunes qui sont entrés aux pôles.

Labels et Nouvelles Pratiques :

L'accompagnement des clubs est une de mes priorités.

Une nouvelle campagne de labellisation va commencer, afin de suivre le chemin des seize clubs du District possédant un ou des 3 labels (label jeunes, label école de foot féminin, label futsal).

La commission labellisation et suivi des clubs va proposer à l'ensemble des clubs du District de faire un autodiagnostic (démarche volontaire et qui n'engage à rien), afin de connaître les points forts du club mais aussi les axes de progression et ainsi construire le projet club 2021/2024 tourné vers l'avenir !

Quoi de mieux que l'outil autodiagnostic pour avoir une vue d'ensemble de son club après la période difficile que nous venons de traverser et les perspectives que nous pouvons construire afin de maintenir une dynamique dans le club et répondre aux besoins des pratiquants.

Le District Côte d'Opale portera assistance à tous les clubs demandeurs, et fera en sorte que cette année particulière confirme la proximité entre les clubs et sa principale instance. Saisissons ensemble l'opportunité qui nous est proposée de coopérer afin de relancer la machine et de retrouver notre passion.

Nouvelles pratiques : Depuis quelques saisons, la Fédération Française de Football a décidé de proposer un football sans contrainte, pour des pratiquants souhaitant évoluer avec la diversité et la proximité. Le foot loisir est né et répond particulièrement à cette nouvelle demande.

Les pratiques sont : le Fitfoot, le Golf Foot, le Foot en marchant, le Futnet, le Foot à 5, le Beach Soccer. Ces offres de pratiques permettront de répondre aux attentes des licenciés. Cela vous permettra d'être plus attractif pour un public différent !

Le District Côte d'Opale continuera le développement et accompagnera les clubs qui souhaitent créer une section loisir à travers des initiations.

Les référents de secteur : Lors de notre dernière AG en Juillet, je vous avais parlé de la mise en place de référents de secteur. C'est aujourd'hui chose faite. Vous allez découvrir dès la semaine prochaine sur le site du District, une carte interactive avec le nom de vos référents. Ces derniers dans un premier temps vous appelleront pour un premier contact.

Au niveau des aides : La FFF dans le cadre des fonds solidaires a distribué des bons d'achat Nike. Je sais que vous rencontrez beaucoup de problèmes pour valider votre commande bien souvent pour une rupture de stock mais il faut insister.

Au niveau de la Ligue, un accompagnement financier pour les clubs en difficultés a été mis en place.

Dans le cadre des finances solidaires, elle a remboursé les frais d'engagement des équipes jeunes pour un montant d'environ 10000 euros.

Au niveau District, contrairement à ce que certains licenciés peuvent penser pour la saison 2021/2022, le District vous a remboursés sous la forme des engagements gratuits (80000 euros). Le District a également reversé 1 euro par licencié à la Ligue soit 23942 euros au titre des fonds solidaires soit un total de plus de 100000 euros.

Le dispositif « Pass'Sport » est une nouvelle allocation de rentrée sportive de cinquante euros par enfant pour financer tout ou partie de son inscription.

Le « Pass'Sport » s'adresse, aux enfants de 6 à 17 ans révolus au 30 juin 2021 qui bénéficient :

- de l'allocation de rentrée scolaire,
- de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé,
- de l'allocation aux adultes handicapés (entre 16 et 18 ans).

Elle sera remboursée en Décembre ou Janvier.

« Pass 62 » : Depuis le 1^{er} septembre, le département du Pas de Calais offre la possibilité aux collégiens de 6^{ème} et 5^{ème} de bénéficier d'un coupon sport « Pass 62 » permettant d'obtenir une réduction de quinze euros sur une licence sportive prise dans un club affilié dont le siège social est dans le Pas de Calais.

Violences et incivilités : Mon coup de gueule du jour sera pour la violence et les incivilités. Douze réunions de discipline se sont déroulées depuis la reprise des compétitions, plus de deux cents joueurs ou éducateurs ont été sanctionnés avec des suspensions allant d'un match à un an de suspension.

La violence et les incivilités du public sont présentes chaque week-end et nous ne devons pas l'accepter.

Retour au foot oui, mais combattons la violence et les incivilités, il va falloir être très vigilant. Chacun doit prendre ses responsabilités et nous n'y manquerons pas.

Je tiens à remercier une nouvelle fois les personnes présentes et souhaite une bonne Assemblée à toutes et à tous.

Avant de poursuivre nos travaux, je vais demander au Président de la Commission de Surveillance des Opérations Electorales si le quorum est atteint, M. Sergent prend la parole.

Applaudissements de la salle.

M. Sergent Alex, donne les chiffres du quorum :

Nombre de clubs inscrits : 186 pour 1281 voix

Nombre de clubs ayant émargé à l'entrée : 108 (58.1%) pour 944 (73.8%) voix

Quorum de nombre de clubs (33%) soit 62 clubs

Quorum de voix (33%) soit 427 voix

Majorité absolue 50% des voix plus une soit 473

Le quorum étant atteint, l'AG peut siéger et délibérer en conformité avec nos Statuts.

M. Poret modifie un peu l'ordre du jour pour laisser la parole au maire d'Outreau, M. Chochois.

Ce dernier se dit heureux d'accueillir l'ensemble du District de la Côte d'Opale de Football, et rend hommage à la qualité et l'engagement de l'ensemble des bénévoles du football et autres activités. Le monde associatif ne serait rien sans ses bénévoles. Et il sait tout le travail que vous faites à Outreau il y a pas mal d'associations. Il nous souhaite une bonne AG et doit nous quitter ayant d'autres engagements. Il essaiera de repasser si son emploi du temps le permet.

Avant que M. Chochois nous quitte, M. Poret lui remet un petit présent en souvenir de cette AG.

M. Sergent reprend la parole pour rappeler le fonctionnement des boitiers électroniques pour les votes et fait effectuer un vote test.

Nous reprenons l'ordre du jour qui appelle à l'approbation du PV de l'AG du 03/07/21 à Calais, affiché sur le site du District le 13/07/21.

Vote pour : 882 (95.45%), contre :42 (4.55%). Le PV est donc approuvé par l'AG.

Nous passons ensuite à la remise des récompenses :

Anniversaire de club :

90 ans de l'Olympique Hesdin, j'appelle M. Dominique Devienne, Président de ce club à avancer à la tribune pour recevoir son trophée, cela a été retardé par les conditions sanitaires.

Médaille d'or de la Ligue :

-Né en 1940, licencié depuis toujours à Recques sur Hem, puis licencié individuel, la médaille d'or de la Ligue des Hauts de France va être remise par M. Poret à M. René Delannel.

Licenciés méritants :

-Né en 1951, licencié à Blériot Plage depuis ses débuts, fit un bref passage par Brêmes Futsal, auteur d'un best-seller en devenir sur le football de la Côte d'Opale, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Lavignon, à M. Gérard Bence.

-Né en 1972, a débuté au Fort Vert puis à Audruicq, un temps arbitre, éducateur, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Hénon, à M. Cédric Clouet.

-Né en 1965, licencié à Lumbres puis à Montreuil, Attin, Samer FC, Le Portel St et maintenant au Pays de St Omer, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par Mme Gosset, à M. Daniel Beaussart.

-Né en 1970, a débuté au club de Vermelles (Artois), puis pour des raisons professionnelles a signé à l'AS PTT Cler (Val de Marne) maintenant à Arques, depuis plus de 20 ans, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par Mme Le Gall, à M. Christian Deruelle.

-Né en 1982, licencié à Audruicq puis à Bonningues les Calais US, Calais Alliance et maintenant à Calais Union Futsal, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Poret, à M. Sylvain Lemaitre.

-Né en 1984, a débuté à Brêmes les Ardres, puis Ardres, Tournehem sur la Hem, US les Attaques, la Samsonnaise (Dol de Bretagne), Bonnemain (Ille et Villaine), Guines Marais, Les Attaques US, maintenant à Oye Plage (ESOP), la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Fournier, à M. Charles Dugny.

-Né en 1971, licencié à Calais OFC puis à Calais Entente, Calais Féminin, Calais RUFC, et maintenant à Grand Calais Pascal et au Fort Vert depuis plus longtemps, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Hénon, à M. Stéphane Mille.

-Né en 1970, a débuté à Lambres les Aire (Artois) puis est passé par St Quentin Blessy (joueur) et Aire sur la Lys (dirigeant), la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Quéniart, à M. Laurent Lorthios.

-Né en 1970, depuis la saison 92/93 au Fort Vert, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Mille, à M. Fabrice Selingue.

-Né en 1962, licencié à Arc International, puis Tatinghem puis à Watten CS, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Hénon, à M Eric Blin.

-Né en 1955, licencié à Boulogne USCO, Wimille, Wimereux, Boulogne Gazélec, Boulogne Aiglou, et maintenant à l'AS Outreau, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Dupont à M. José Pereira.

-Né en 1979, licencié à La Capelle les Boulogne puis à l'USCO Boulogne, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Ansel, à M. Yann Augé.

-Née le ???, vous avez compris que l'on va mettre à l'honneur une dame, licenciée à Lambres puis à Longuenesse JS, la plaquette de reconnaissance du District va être remise par M. Poret, à Mme Sandrine Hiot.
Entre chaque remise la salle applaudit.

Il est procédé par M. Quéniart à la présentation du compte de résultat et du bilan de l'exercice 2020/2021 arrêté au 30/06/21.

Ce dernier, comme à son habitude, apporte des précisions sur certains chiffres, les plus marquants à ses yeux.

Il remercie Corinne pour l'aide apportée dans son travail.

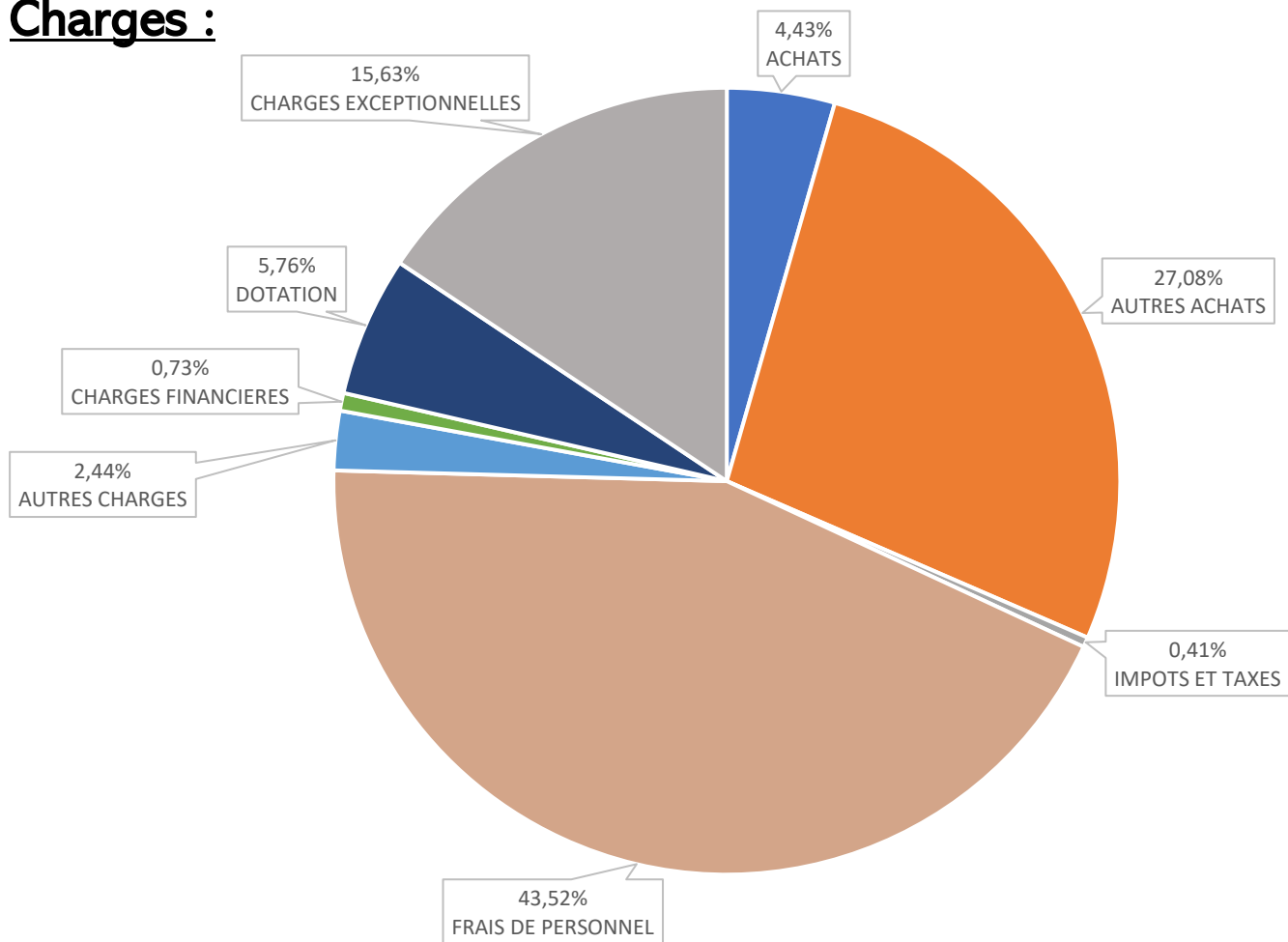
Applaudissements de la salle.

COMPTE DE RESULTAT

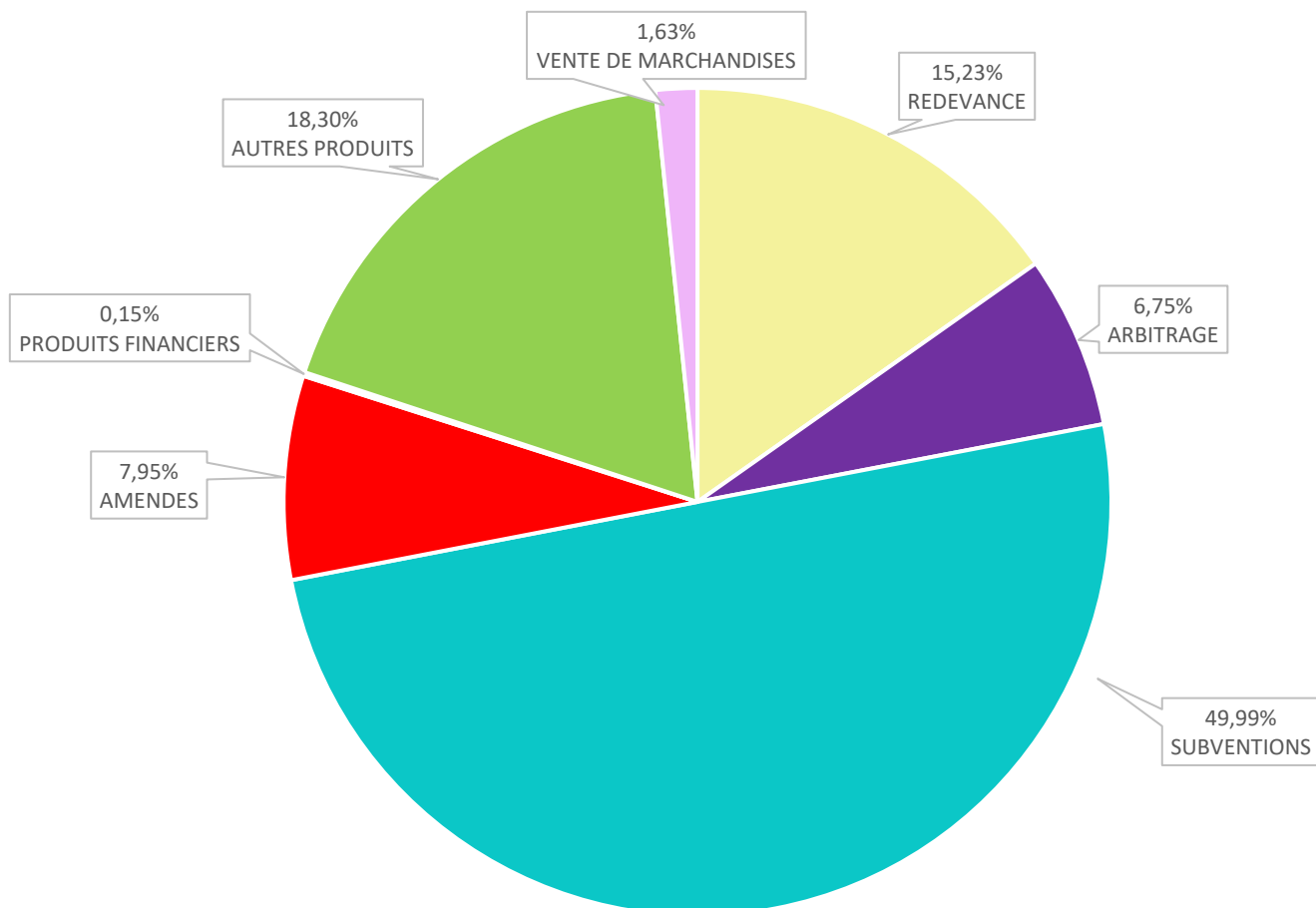
<u>CHARGES</u>	<u>2020/2021</u>	<u>2019/2020</u>
<u>ACHATS</u>		
Brochures-livres-divers	7 397,00 €	329,75 €
Récompenses, équipements, ballons	941,00 €	2 848,30 €
Objets promotionnels	157,00 €	6 700,00 €
Matériel centrale d'achats	5 645,16 €	14 273,50 €
Transport centrale d'achats	46,99 €	
Variation de stock	1 753,72 €	-1 420,10 €
Energie	5 207,90 €	7 305,21 €
Fournitures administratives+matériel informatique	3 767,52 €	1 997,29 €
Total =	24 916,29 €	32 033,95 €
<u>AUTRES CHARGES EXTERNES</u>		
Location-maintenance	51 760,81 €	42 067,51 €
Entretien et petit matériel	4 991,08 €	4 847,42 €
Assurance documentation	2 401,40 €	2 194,11 €
Honoraires	11 232,00 €	4 800,00 €
Frais de déplacements	32 695,56 €	58 061,24 €
Frais réceptions	349,75 €	468,44 €
Affranchissements téléphone	5 573,27 €	6 562,45 €
Services bancaires	870,82 €	1 236,17 €
Frais d'organisation et déménagement	130,00 €	2 701,97 €
Frais arbitrage	38 353,44 €	55 867,80 €
Voitures de fonction	3 928,92 €	2 260,89 €
Total =	152 287,05 €	181 068,00 €
<u>IMPOTS ET TAXES</u>		
Taxe sur salaires	-2 815,04 €	4 853,46 €
Formation continue	5 077,38 €	4 770,73 €
Taxe foncière	45,96 €	0,96 €
Total=	2 308,30 €	9 625,15 €
<u>FRAIS DE PERSONNEL</u>		
Rémunérations	188 837,36 €	211 882,75 €
Charges sociales	74 264,63 €	77 982,72 €
Aide COVID Urssaf	-17 810,00 €	-18 354,00 €
Variation Prov/CP	-562,03 €	
Total =	244 729,96 €	271 511,47 €
<u>AUTRES CHARGES</u>		
Cotisations diverses		130,00 €
Subvention Fonds Solidarité		37 677,00 €
Subvention Comité Départemental	13 702,50 €	14 677,00 €
Total =	13 702,50 €	52 484,00 €
<u>CHARGES FINANCIERES</u>		
Intérêts/emprunt	4 103,00 €	4 478,50 €
Total =	4 103,00 €	4 478,50 €
<u>DOTATION AUX AMORTISSEMENTS</u>		
Dotation aux amortissements immeuble	16 047,47 €	16 047,47 €
Dotation aux amortissements	16 367,79 €	10 763,93 €
Total =	32 415,26 €	26 811,40 €
<u>CHARGES EXCEPTIONNELLES</u>		
Charges diverses		10 737,03 €
Fonds solidarité clubs	87 913,00 €	
Total =	87 913,00 €	10 737,03 €
TOTAL DES CHARGES	562 375,36 €	588 749,50 €

<u>PRODUITS</u>	<u>2020/2021</u>	<u>2019/2020</u>
<u>REDEVANCES</u>		
Cotisations clubs	12 542,00 €	12 848,00 €
Billetterie	7 769,00 €	7 870,00 €
Droits engagements	27 695,00 €	20 378,90 €
Frais dossier (appels, réserves, déroq, enquêtes)	2 864,00 €	3 982,00 €
Droits engagements coupes	20 042,00 €	8 668,00 €
Tournois	176,00 €	2 090,00 €
Participation clubs Comité Départemental	1 930,00 €	1 960,00 €
Indemnité compensatoire coupes	13 452,00 €	13 740,00 €
Divers	21,70 €	
Redevance arbitrage	38 353,44 €	56 918,00 €
Total =	124 845,14 €	128 454,90 €
<u>SUBVENTIONS</u>		
Ligue	104 615,00 €	140 094,00 €
Contrat objectifs FFF	48 999,00 €	49 796,00 €
Contrat objectifs Comité Départemental	12 256,60 €	26 283,43 €
Contrat salariés	63 276,60 €	63 600,00 €
Participation /C.T	54 319,40 €	55 233,87 €
Diverses	400,00 €	
Total =	283 866,60 €	335 007,30 €
<u>AMENDES</u>		
Avertissements-exclusions	33 660,00 €	49 312,00 €
Autres amendes	11 512,00 €	23 972,00 €
Total =	45 172,00 €	73 284,00 €
<u>PRODUITS FINANCIERS</u>		
Intérêts/livret	507,78 €	710,94 €
Revenus s/val.mobilières	337,12 €	685,44 €
Total =	844,90 €	1 396,38 €
<u>AUTRES PRODUITS</u>		
Produits divers gestion	13,07 €	1,23 €
Encarts publicitaires		500,00 €
Produits exceptionnels	89 312,24 €	5 729,40 €
Transfert de charge	14 586,09 €	22 717,00 €
Total =	103 911,40 €	28 947,63 €
<u>VENTE MARCHANDISES</u>		
Matériel centrale achats	9 242,50 €	17 605,30 €
Total =	9 242,50 €	17 605,30 €
<u>TOTAL DES PRODUITS</u>	<u>567 882,54 €</u>	<u>584 695,51 €</u>
<u>RESULTAT EXERCICE</u>	<u>5 507,18 €</u>	<u>-4 053,99 €</u>

Charges :



Produits :



BILAN DES COMPTES AU 30 JUIN 2021

ACTIF	2020/2021			2019/2020		
	Brut	Amortissements	Net	Brut	Amortissements	Net
IMMOBILISATIONS						
Immeuble	497 184,21 €	-179 199,42 €		497 184,21 €	-163 151,95 €	
Amortissements Immeuble						
Agencement aménagement installations	72 217,19 €	-56 388,79 €		72 217,19 €	-47 639,25 €	
Amortissements agencement						
Matériel Outillage	4 971,04 €	-4 580,14 €		4 971,04 €	-4 494,34 €	
Amortissements						
Matériel de Bureau	21 335,07 €	-13 119,95 €		15 746,99 €	-11 053,61 €	
Amortissements						
Matériel de transport	16 398,32 €	-5 496,48 €		16 398,32 €	-30,37 €	
Amortissements						
Total	612 105,83 €	-258 784,78 €	353 321,05 €	606 517,75 €	-226 369,52 €	380 148,23 €
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Parts sociales	17 192,58 €		17 192,58 €	16 855,98 €		16 855,98 €
Total	17 192,58 €		17 192,58 €	16 855,98 €		16 855,98 €
ACTIF A COURT TERME						
Stocks	20 901,06 €		20 901,06 €	22 654,78 €		22 654,78 €
sous-total Stocks	20 901,06 €		20 901,06 €	22 654,78 €		22 654,78 €
FFF	11 227,60 €		11 227,60 €	43 721,36 €		43 721,36 €
Ligue des Hauts de France						
Comité Départemental	26 441,41 €		26 441,41 €	1 513,40 €		1 513,40 €
Clubs Débiteurs				183,12 €		183,12 €
Charges constatées d'avance	24 717,25 €		24 717,25 €	14 812,28 €		14 812,28 €
Fournisseurs avoirs à recevoir	1 131,59 €		1 131,59 €	649,60 €		649,60 €
Organismes sociaux				167,33 €		167,33 €
Produits à recevoir	17 923,26 €		17 923,26 €	9 202,00 €		9 202,00 €
Autres créances	8 286,24 €		8 286,24 €	21 217,35 €		21 217,35 €
sous-total Créances	89 727,35 €		89 727,35 €	92 000,00 €		92 000,00 €
Banque	146 914,77 €		146 914,77 €	188 776,23 €		188 776,23 €
Livret	233 568,21 €		233 568,21 €	233 006,73 €		233 006,73 €
Caisse	43,22 €		43,22 €	21,52 €		21,52 €
Intérêts courus à recevoir	241,79 €		241,79 €	295,49 €		295,49 €
sous-total Dipsibilité	380 767,99 €		380 767,99 €	422 099,97 €		422 099,97 €
Total	491 396,40 €		491 396,40 €	558 875,97 €		536 221,19 €
TOTAL DE L'ACTIF	1 120 694,81 €	-258 784,78 €	861 910,03 €	1 182 249,70 €	-226 369,52 €	933 225,40 €

Faute de question de l'assistance, la parole est laissée à M. Leclercq pour la lecture de ses deux rapports. Ce dernier dit qu'il n'a pas de remarques à faire tant pour son rapport spécial et son rapport de commissaire aux comptes.

Applaudissements de la salle.

DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE
62250 - MARQUISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES sur les comptes annuels exercice clos le 30 juin 2021

Véronique ROUSSÉ
Commissaire aux Comptes inscrit
Membre de la Compagnie Régionale de DOUAI

26, rue Camille Enlart
62200 BOULOGNE SUR MER

DISTRICT COTE D'OPALE

Association régie par la loi du 1^{er} Juillet 1901

Siège social : Avenue BEAUPRE
62250 - MARQUISE

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

Exercice clos le 30/06/2021

Aux membres du District Côte d'Opale,

Opinion

En exécution de la mission qui m'a été confiée par votre assemblée générale; j'ai effectué l'audit des comptes du DISTRICT COTE D'OPALE relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2021, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Je certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine du DISTRICT COTE D'OPALE à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

J'ai effectué mon audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. J'estime que les éléments que j'ai collectés sont suffisants et appropriés pour fonder mon opinion.

Les responsabilités qui m'incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

J'ai réalisé ma mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui me sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2020 à la date d'émission de mon rapport, et notamment je n'ai pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif qu'en application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de mes appréciations, je porte à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon mon jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

J'ai notamment mis en œuvre :

- des procédures destinées à m'assurer de la sincérité et de la régularité des subventions comptabilisées dans l'exercice,
- des sondages relatifs à l'enregistrement comptable et à la justification de la césure des frais et recettes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de mon opinion exprimée ci-avant. Je n'exprime pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérification du rapport d'activité et des autres documents adressés aux membres du comité

J'ai également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Je n'ai pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels, des informations données dans le rapport d'activité du président et dans les documents adressés aux membres du DISTRICT COTE D'OPALE sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la direction relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité du DISTRICT COTE D'OPALE à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le président et le comité directeur.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il m'appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Mon objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet systématiquement de détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, ma mission de certification des comptes annuels ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de gestion du DISTRICT COTE D'OPALE.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer une collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;

- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptable retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de la continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à BOULOGNE-S/MER, le 28 octobre 2021



Il est proposé aux représentants des clubs de passer à l'approbation du compte de résultat et du bilan de l'exercice 2020/2021 arrêté au 30/06/21.

Voix pour : 815 (89.76%), voix contre : 93 (10.24%), le compte de résultat et le bilan sont approuvés par l'assistance.

Le point suivant propose l'affectation du résultat, celui-ci est proposé à l'assemblée de l'affecter au fonds de réserve.

Voix pour : 870 (95.92%), voix contre 37 (4.08%) donc le résultat de l'exercice 2020/2021 est affecté au fonds de réserve.

Applaudissements de la salle.

La parole est laissée à M. Hochart, notre CTD DAP pour parler du Programme Educatif Fédéral. Il rappelle les fondamentaux du PEF, et insiste sur certains points. Principalement sur l'autodiagnostic et sur les deux réunions d'information proposées aux clubs par le District où il n'avait jamais vu cela : que 4 clubs présents. Il développe également le programme de la saison avec les projets de la Commission envers les clubs (montage vidéo, actions PEF...).

Applaudissements de la salle.

Vient ensuite l'intervention de M. Ansel Président de la CDA. Il met l'accent sur le manque cruel d'arbitres, la CDA n'arrive pas à couvrir tous les matchs qu'elle devrait, il manque environ une soixantaine d'arbitres par week-end. Des formations sont proposées mais il a du mal à les remplir, serait-ce dû aux incivilités ? Il exhorte les clubs à envoyer des candidats aux formations et attire l'attention des clubs sur le fait que la FFF va proposer un « durcissement » des obligations pour le nombre d'arbitres obligatoire.

Applaudissements de la salle.

La parole est cédée à M. Cousin, représentant M. Bettremieux, et il se dit heureux d'assister à nos travaux et retient la bonne tenue de notre AG. Il reste confiant pour la suite de la saison mais tout en restant attentif et vigilant car le virus est encore là malheureusement.

Applaudissements de la salle.

Mme Delétoille, Présidente de l'AS Outreau, dit quelques mots, et assure qu'elle est heureuse de pouvoir revoir tous les bénévoles en présentiel.

Applaudissements de la salle.

Questions diverses :

M. Mordacq de Blaringhem : Challenge Pitch, des problèmes quant il se déplace chez un groupement de jeunes, le terrain de jeu n'est pas indiqué sur le site.

Réponse de M. Poret et M. Fournier : c'est un problème informatique, mais cela a été solutionné ce vendredi.

M. Cocquemot d'Eperlecques : à propos de la constitution des groupe U15 D2 pour la 2^{ème} phase.

Réponse de M. Fournier : cela a été fait en tenant compte des résultats de la 1^{ère} phase.

N'ayant plus de question diverse dans l'assistance, M. Poret clôt l'AG et invite l'assistance au pot de l'amitié offert par le club de l'AS Outreau, il remet également un présent à la Présidente Mme Delétoille. Tout en souhaitant une bonne saison à tous les licenciés et d'être vigilant vis-à-vis du virus.

Applaudissements de la salle.

Le Président : M. Fanck Poret

Le Secrétaire Général : M. Dominique Hary